

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

1515, rue Sainte-Marguerite, Case postale 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PLAINTES SUR DES SUJETS AUTRES QUE LES SERVICES RENDUS AUX ÉLÈVES

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2023, le Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves.

Cet avis public est fait conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Donné à Trois-Rivières,
ce 17 juin 2023

Élyse Giacomo
Secrétaire générale

Québec 